

# Nom du produit : Simplicity™ Herbicide

Simplicity Herbicide est une combinaison des produits suivants:

Simplicity™ Herbicide, PCPA: 28887 Water Conditioner

Les fiches de données de sécurité sont jointes

# **IDENTIFICATION DE LA SOCIETE**

CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY #2450, 215 - 2ND STREET S.W. CALGARY AB, T2P 1M4 CANADA

Information aux clients : 800-667-3852
Adresse e-mail : solutions@corr

: solutions@corteva.com

# NUMERO D'APPEL D'URGENCE

**Contact d'urgence 24h/24** : 1-888-226-8832 Contact local en cas d'urgence : 1-888-226-8832

<sup>™</sup> Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY** 

Nom du produit: SIMPLICITY™ Herbicide Date de création: 12/21/2020

CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenant du produit.

# 1. IDENTIFICATION

Nom du produit: SIMPLICITY™ Herbicide

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisations identifiées: Herbicide prêt à l'emploi

**IDENTIFICATION DE LA SOCIETE** 

CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY #2450, 215 - 2ND STREET S.W. CALGARY AB, T2P 1M4 CANADA

Information aux clients : 800-667-3852

Adresse e-mail : solutions@corteva.com

NUMERO D'APPEL D'URGENCE

# 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classification dangereuse

Ce produit est dangereux selon les critères du Règlement sur les produits dangereux (HPR) comme implémenté sous le système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (WHMIS 2015).

Toxicité aiguë - Catégorie 4 - Inhalation

Irritation cutanée - Catégorie 2 Irritation oculaire - Catégorie 2A

Sensibilisation cutanée - Sous-catégorie 1B

Cancérogénicité - Catégorie 2

Danger par aspiration - Catégorie 1

# Éléments d'étiquetage Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement: DANGER!

# **Dangers**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Provoque une irritation cutanée.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Nocif par inhalation.

Susceptible de provoquer le cancer.

# Conseils de prudence

#### Prévention

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

Se laver la peau soigneusement après manipulation.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

#### Intervention

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

NE PAS faire vomir.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

#### **ENTREPOSAGE**

Garder sous clef.

#### Elimination

Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

## **Autres dangers**

Donnée non disponible

# 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

| Composant                                   | Numéro de registre CAS | Concentration |
|---|------------------------|---------------|
| Pyroxsulam                                  | 422556-08-9            | 2.88%         |
| Cloquintocet-mexyl                          | 99607-70-2             | 8.64%         |
| Solvent naphtha (petroleum), heavy aromatic | 64742-94-5             | 71.5%         |

Date de création: 12/21/2020

acide benzènesulfonique, dérivés 68953-96-8 4.5%

mono-alkyles ramifiés en C11-13,

sels de calcium

Naphthalene 91-20-3 0.7%

Reste Pas disponible 11.78%

# 4. PREMIERS SECOURS

# Description des premiers secours Conseils généraux:

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.

**Inhalation:** Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler un Centre d'Urgence ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle; si le bouche à bouche est pratiqué, utiliser une protection (par exemple un masque de poche, etc.). Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour plus de conseils sur le traitement. Si la respiration est difficile, une personne qualifiée doit administrer de l'oxygène.

Contact avec la peau: Retirer les vêtements contaminés. Laver la peau avec du savon et beaucoup d'eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler le Centre Antipoison ou le médecin pour des conseils sur le traitement. Laver les vêtements avant de les remettre. Les souliers et autres articles en cuir contaminés ne pouvant être décontaminés doivent être éliminés de façon appropriée. Une douche de sécurité d'urgence adéquate doit être disponible dans la zone de travail.

**Contact avec les yeux:** Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement pendant 15 à 20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les verres de contact et continuer de rincer les yeux. Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement. Un lave-oeil d'urgence adéquat doit être disponible dans la zone de travail.

**Ingestion:** Appeler immédiatement un Centre Antipoison ou un médecin. Ne pas faire vomir sauf sur ordre du Centre Antipoison ou du médecin. Ne pas donner de liquide à la personne. Ne pas faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente.

# Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Outre les informations figurant sous Description des premiers secours (ci-dessus) et les Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires (ci-dessous), les autres symptômes et effets sont décrits à la section 11: Informations toxicologiques.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Avis aux médecins: Maintenir un degré adéquat de ventilation et d'oxygénation du patient. Peut provoquer des symptômes semblables à ceux de l'asthme (affection respiratoire réactionnelle). Bronchodilatateurs, expectorants, antitussifs et corticostéroïdes peuvent aider. La décision de faire vomir ou non devrait être prise par un médecin. Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Aucun antidote spécifique. Le traitement doit

viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient. Avoir la Fiche de Données de Sécurité, et si possible, le contenant du produit ou l'étiquette avec vous lorsque vous appelez le Centre Antipoison ou le médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement. Une exposition excessive répétée peut aggraver une maladie pulmonaire préexistantes. Un contact cutané peut aggraver une dermatite préexistante.

# 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Moyens d'extinction appropriés:** Brouillard ou fin jet d'eau pulvérisée. Extincteurs à poudre chimique. Extincteurs à dioxyde de carbone. Mousse. Les mousses synthétiques universelles (y compris celles de type AFFF) ou les mousses à base protéinique sont préférables, si disponibles. Les mousses antialcool (de type ATC) pourraient fonctionner.

Moyens d'extinction inappropriés: Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau. Peut propager le feu.

# Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Produits de combustion dangereux:** Durant un incendie, la fumée peut contenir le produit d'origine en plus de produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter: Oxydes de soufre. Oxydes d'azote. Fluorure d'hydrogène. Chlorure d'hydrogène. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion: L'application directe d'un jet d'eau sur des liquides chauds peut provoquer une émission violente de vapeur ou une éruption

# Conseils aux pompiers

**Techniques de lutte contre l'incendie:** Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire tout accès non indispensable. Envisager la faisabilité d'une combustion sous contrôle afin de réduire les dommages à l'environnement au minimum. Un système d'extinction d'incendie à la mousse est préférable car l'eau non maîtrisée pourrait propager une potentielle contamination. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés et la zone affectée par l'incendie jusqu'à ce que le feu soit éteint et que tout danger de reprise soit écarté. Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau. Ceci peut propager le feu. Les liquides en feu peuvent être déplacés en les arrosant à grande eau afin de protéger le personnel et de réduire les dommages matériels. Si possible, contenir les eaux d'incendie. Sinon, elles peuvent provoquer des dommages à l'environnement. Consulter les sections 6 «Mesures à prendre en cas de rejet accidentel» et 12 «Informations écologiques» de cette fiche signalétique.

Équipements de protection particuliers des pompiers: Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies (comprenant casque, manteau, pantalon, bottes et gants de pompier). Éviter tout contact avec ce produit pendant les opérations de lutte contre le feu. Si un contact est susceptible de se produire, revêtir une combinaison de protection contre le feu résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome. Si cet équipement n'est pas disponible, porter une combinaison de protection résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome et combattre l'incendie à distance. Pour l'équipement de protection nécessaire aux opérations de nettoyage à la suite de l'incendie, ou sans rapport avec un feu, consulter les sections appropriées.

# 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Isoler la zone. Empêcher le personnel non nécessaire et non équipé de protection de pénétrer dans la zone. Pour des mesures de précautions additionnelles, consulter la section 7 «Manipulation». Rester en amont du vent par rapport au déversement. Aérer la zone de la fuite ou du déversement. Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

**Précautions pour la protection de l'environnement:** Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques». Les déversements ou les rejets dans les cours d'eau naturels devraient tuer les organismes aquatiques.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Si possible, contenir le produit déversé. Petits déversements: Absorber avec des matières telles que: Argile. Terre. Sable. Balayer le tout. Recueillir dans des contenants appropriés et bien étiquetés. Gros déversements: Contactez l'entreprise pour une assistance nettoyage.

# 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:** Tenir hors de portée des enfants. Éviter tous contacts avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Eviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Ne pas avaler. Laver soigneusement après manipulation. Conserver le récipient bien fermé. Utiliser avec une ventilation suffisante. Voir la Section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle»

**Conditions de stockage sures:** Stocker dans un endroit sec. Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients hermétiquement fermés en cas de non utilisation. Ne pas entreposer près de la nourriture, de produits alimentaires, de médicaments ou des approvisionnements d'eau potable.

# 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Paramètres de contrôle

Si des limites d'exposition existent, elles sont indiquées ci-dessous. Si aucune limite d'exposition n'est affichée, alors, aucune valeur n'est applicable.

Consulter les autorités locales quant aux limites d'exposition recommandées.

| Composant                    | Réglementation | Type de liste | Valeur/Notation        |
|------------------------------|----------------|---------------|------------------------|
| Pyroxsulam                   | Dow IHG        | TWA           | 5 mg/m3                |
|                              | Dow IHG        | TWA           | Sensibilisant cutané   |
| Solvent naphtha (petroleum), | ACGIH          | TWA           | 200 mg/m3 , la vapeur  |
| heavy aromatic               |                |               | d' hydrocarbure totale |
|                              | Corteva OEL    | TWA           | 100 mg/m3              |
|                              | Corteva OEL    | STEL          | 300 mg/m3              |
|                              | CA AB OEL      | TWA           | 200 mg/m3 , la vapeur  |
|                              |                |               | d' hydrocarbure totale |
| Naphthalene                  | ACGIH          | TWA           | 10 ppm                 |
|                              | CA AB OEL      | TWA           | 52 mg/m3 10 ppm        |
|                              | CA AB OEL      | STEL          | 79 mg/m3 15 ppm        |
|                              | CA BC OEL      | TWA           | 10 ppm                 |
|                              | CA BC OEL      | STEL          | 15 ppm                 |
|                              | CA QC OEL      | VEMP          | 52 mg/m3 10 ppm        |
|                              | CA QC OEL      | VECD          | 79 mg/m3 15 ppm        |

LES RECOMMANDATIONS DE CETTE SECTION S'ADRESSENT AUX EMPLOYÉS DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION ET DU CONDITIONNEMENT. POUR LES ÉQUIPEMENTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION PERSONNELLE ADAPTÉS, LES APPLICATEURS ET LES MANUTENTIONAIRES DOIVENT LIRE L'ÉTIQUETTE.

# Contrôles de l'exposition

Mesures techniques: Utiliser des mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeurs limites d'exposition, ni de guides applicables, utiliser une ventilation adéquate. Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

# Mesures de protection individuelle

Protection des yeux/du visage: Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques. Protection de la peau

> Protection des mains: Porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Polyéthylène chloré. Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Polyéthylène. Ethylvinylalcool laminé ("EVAL"). Viton. Exemples de matières acceptables pour des gants étanches: Butyl caoutchouc. Caoutchouc naturel ("latex"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

> Autre protection: Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.

Protection respiratoire: Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeurs limites d'exposition, ni de quides applicables, utiliser un appareil de protection respiratoire homologué. Le choix d'un appareil respiratoire filtrant ou d'un appareil à adduction d'air à pression positive dépend de l'opération à effectuer et de la concentration possible du produit dans l'atmosphère. Pour les situations d'urgence, utiliser un appareil respiratoire autonome à pression positive approuvé.

Les types d'appareils respiratoires filtrants qui suivent devraient être efficaces: Filtre combiné contre les vapeurs organiques et les aérosols.

# 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Aspect** 

**Etat physique** Liquide Brun Couleur Âcre Odeur

Seuil olfactif Aucune donnée d'essais disponible

pН 5.18 Electrode de pH

Point/intervalle de fusion Sans objet

Point de congélation Donnée non disponible

Point d'ébullition (760 mmHg) Aucune donnée d'essais disponible

coupelle fermée > 100 °C Coupelle fermée Point d'éclair

Taux d'évaporation (acétate de

butyle = 1)

Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure Aucune donnée d'essais disponible Limite d'explosivité, supérieure Aucune donnée d'essais disponible

Tension de vapeur Aucune donnée d'essais disponible Densité de vapeur relative (air =

1)

Aucune donnée d'essais disponible

Densité relative (eau = 1) Donnée non disponible

Hydrosolubilité Aucune donnée d'essais disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Donnée non disponible

Température d'auto-

Aucune donnée d'essais disponible

inflammabilité

Température de décomposition Aucune donnée d'essais disponible

Viscosité cinématiqueDonnée non disponiblePropriétés explosivesDonnée non disponiblePropriétés comburantesDonnée non disponible

Densité du liquide 1.04 g/cm3 à 20 °C Densimètre numérique

Poids moléculaire Donnée non disponible

N.B.: Les données physiques présentées ci-dessus sont des valeurs typiques et ne doivent pas être interprétées comme des spécifications.

# 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**Stabilité chimique:** Stable dans les conditions d'entreposage recommandées. Voir la Section 7 «Entreposage».

Possibilité de réactions dangereuses: Polymérisation ne se produira pas.

**Conditions à éviter:** Le produit peut se décomposer à température élevée. La formation de gaz durant la décomposition peut provoquer une pression dans les systèmes en circuit fermé.

Matières incompatibles: Éviter tous contacts avec les oxydants.

**Produits de décomposition dangereux:** Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter: Hydrocarbures. Chlorure d'hydrogène. Fluorure d'hydrogène. Oxydes d'azote. Oxydes de soufre. Des gaz toxiques sont libérés durant la décomposition.

# 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

S'il y a des informations toxicologiques disponibles, elles apparaitront dans cette section.

#### Toxicité aiquë

# Toxicité aiguë par voie orale

Faible toxicité par ingestion. L'ingestion accidentelle de petites quantités durant les opérations normales de manutention ne devrait pas provoquer de lésions; cependant, de grandes quantités ingérées peuvent en provoquer.

Pour un ou des produits semblables:

DL50, Rat, 3,129 mg/kg

# Toxicité aiguë par voie cutanée

Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.

Nom du produit: SIMPLICITY™ Herbicide

Pour un ou des produits semblables:

DL50, Rat, > 5,000 mg/kg

# Toxicité aiguë par inhalation

Une exposition excessive et prolongée aux brouillards peut provoquer des effets nocifs graves, et même la mort. Une exposition excessive peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge) et aux poumons. Peut provoquer des effets sur le système nerveux central. Les symptômes peuvent comprendre des maux de tête, des étourdissements et de la somnolence dégénérant en perte de coordination et de conscience.

Date de création: 12/21/2020

Pour un ou des produits semblables:

CL50, Rat, 4 h, poussières/brouillard, > 1 - < 2.12 mg/l

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Un bref contact peut provoquer une irritation cutanée modérée accompagnée d'une rougeur locale.

Un contact prolongé peut provoquer une irritation cutanée, même une brûlure.

Peut provoquer un assèchement de la peau et une desquamation.

Les effets peuvent prendre du temps à guérir.

# Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Peut provoquer une irritation modérée des yeux pouvant être lente à guérir.

Peut provoquer de légères lésions cornéennes.

## Sensibilisation

Pour un ou des produits semblables:

A révélé la possibilité d'allergie de contact chez la souris.

Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune information pertinente n'a été trouvée.

# Toxicité systémique pour certains organes cibles (Exposition unique)

L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

# Toxicité pour certains organes cibles (Expositions répétées)

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs:

Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:

Moelle osseuse.

Reins.

Foie.

Thymus.

Thyroïde.

Vessie.

Pour le ou les solvants:

D'après les données disponibles, des expositionsrépétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

Pour le ou les composants mineurs:

Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:

Reins.

# Cancérogénicité

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Cloquintocet-méxyl. N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Pyroxsulam. Lors d'essais biologiques, il y a eu une activité cancérigène ambigüe. Ces effets ne sont pas considérés comme transposables aux humains.

Contient du naphtalène qui a provoqué le cancer chez certains animaux de laboratoire. Chez les humains, il y a des preuves limitées de cancer chez les travailleurs impliqués dans la production du naphtalène. Des études orales partielles chez le rat ont été négatives.

# Tératogénicité

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Pour le ou les solvants: N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

# Toxicité pour la reproduction

Dans des études sur des animaux, l'ingrédient actif n'a pas porté atteinte à la reproduction. Pour le ou les principaux composants: Aucune donnée trouvée.

# Mutagénicité

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Pour le ou les principaux composants: Des études de toxicologie génétique in vitro ontdonné des résultats négatifs. Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

# Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Cancérogénicité

Composant Liste Classification

Solvent naphtha (petroleum), ACGIH A3: Cancérigène confirmé pour l'animal sans que l'on sache si l'observation est

pertinente pour l'homme.

# 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

S'il y a des informations ecotoxicologiques disponibles, elles apparaitront dans cette section.

#### **Toxicité**

## **Pyroxsulam**

# Toxicité aiguë pour les poissons.

CL50, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), Essai en statique, 96 h, > 87.0 mg/l, OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

# Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques

CE50, Daphnia magna (Grande daphnie ), Essai en statique, 48 h, > 100 mg/l, OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

# Toxicité aigüe pour les algues et les plantes aquatiques

Sur le plan aigü, le produit est très hautement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 < 0,1 mg/L chez les espèces les plus sensibles.

CE50, Lemna minor (Petite lentille d'eau), 7 jr, Biomasse, 0.00257 mg/l, OCDE 221.

# Toxicité pour les bactéries

CE50, boue activée, 3 h, > 1,000 mg/l

## Toxicité chronique pour les poissons

NOEC, Pimephales promelas (Vairon à grosse tête), Essai en dynamique, 40 jr, survie, 3.2 - 10.1 mg/l

#### Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

NOEC, Daphnia magna (Grande daphnie), Essai en statique, 21 jr, survie, 10.4 mg/l

# Toxicité pour toutes espèces sur le sol

Sur le plan aigü, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg).

Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm).

Date de création: 12/21/2020

CL50, Colinus virginianus (Colin de Virginie), 8 jr, > 5000mg/kg par voie alimentaire.

DL50, Colinus virginianus (Colin de Virginie), > 2000mg/kg poids corporel.

DL50 par voie orale, Apis mellifera (abeilles), 48 h, > 107.4microgrammes/abeille

DL50 par contact, Apis mellifera (abeilles), 48 h, > 100microgrammes/abeille

# Toxicité envers les organismes vivant sur le sol.

CL50, Eisenia fetida (vers de terre), 14 jr, > 10,000 mg/kg

# Cloquintocet-mexyl

# Toxicité aiquë pour les poissons.

Sur le plan aigü, le produit est hautement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 0,1 et 1 mg/L chez les espèces testées les plus sensibles.

Identique à la substance active sous forme ester.

CL50, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), Essai en dynamique, 96 h, > 0.97 mg/l, Méthode non spécifiée.

# Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques

Identique à la substance active sous forme ester.

CE50, Daphnia magna (Grande daphnie ), Essai en dynamique, 48 h, > 0.82 mg/l, Méthode non spécifiée.

# Toxicité aigüe pour les algues et les plantes aquatiques

Identique à la substance active sous forme ester.

CE50b, algue de l'espèce du Scenedesmus, 96 h, Biomasse, 0.63 mg/l, Méthode non spécifiée. Identique à la substance active sous forme ester.

CE50b, Lemna minor (Petite lentille d'eau), 14 jr, Biomasse, > 0.42 mg/l, Méthode non spécifiée.

# Toxicité pour toutes espèces sur le sol

Sur le plan aigü, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg).

Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm).

DL50 par voie orale, Anas platyrhynchos (canard colvert), > 2000mg/kg poids corporel.

CL50 par voie alimentaire, Anas platyrhynchos (canard colvert), 8 jr, > 5200mg/kg par voie alimentaire.

DL50 par voie orale, Apis mellifera (abeilles), 48 h, > 100microgrammes/abeille

DL50 par contact, Apis mellifera (abeilles), 48 h, > 100microgrammes/abeille

## Toxicité envers les organismes vivant sur le sol.

CL50, Eisenia fetida (vers de terre), > 1,000 mg/kg

# Solvent naphtha (petroleum), heavy aromatic

## Toxicité aiguë pour les poissons.

Pour un ou des produits semblables:

Sur le plan aigü, le produit est modérément toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 1 et 10 mg/L chez les espèces testées les plus sensibles.

CE50, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), 96 h, 3.6 mg/l

LL50, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), Essai en semi-statique, 96 h, 2 - 5 mg/l

## Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques

Pour un ou des produits semblables:

CE50, Daphnia magna (Grande daphnie), Essai en semi-statique, 48 h, 1.1 mg/l

LE50, Daphnia magna (Grande daphnie ), Essai en statique, 48 h, 1.4 mg/l, OCDE Ligne directrice 202

# Toxicité aigüe pour les algues et les plantes aquatiques

Pour un ou des produits semblables:

CE50, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), 72 h, 7.9 mg/l

LE50, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), Essai en statique, 72 h, inhibition de la croissance (réduction de la densité cellulaire), 1 - 3 mg/l, OCDE Ligne directrice 201

Date de création: 12/21/2020

# acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium

# Toxicité aiguë pour les poissons.

Sur le plan aigü, le produit est légèrement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 10 et 100 mg/L chez les espèces traitées les plus sensibles).

Pour un ou des produits semblables:

CL50, poisson zèbre (Brachydanio rerio), 96 h, 31.6 mg/l

# Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques

CE50, Daphnia magna (Grande daphnie), 48 h, 62 mg/l

# Toxicité aigüe pour les algues et les plantes aquatiques

Pour un ou des produits semblables:

CE50r, Selenastrum capricornutum (algue verte), 96 h, Inhibition du taux de croissance, 29 mg/l

## Toxicité pour les bactéries

Pour un ou des produits semblables:

CE50, boue activée, 3 h, Taux respiratoires., 550 mg/l

# Toxicité chronique pour les poissons

Pour un ou des produits semblables:

NOEC, Truite arc-en-ciel (salmo gairdneri), 72 jr, survie, 0.23 mg/l

## Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

Pour un ou des produits semblables:

NOEC, Daphnia magna (Grande daphnie), 21 jr, nombre de descendants, 1.18 mg/l

## **Naphthalene**

## Toxicité aiguë pour les poissons.

Sur le plan aigü, le produit est hautement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 0,1 et 1 mg/L chez les espèces testées les plus sensibles.

CL50, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), 96 h, 0.11 mg/l

# Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques

CE50, Daphnia magna (Grande daphnie ), Essai en statique, 48 h, 1.6 - 24.1 mg/l

# Toxicité aigüe pour les algues et les plantes aquatiques

CE50r, Skeletonema costatum (algue marine), Inhibition du taux de croissance, 72 h, 0.4 mg/l

# Toxicité chronique pour les poissons

NOEC, Divers, dynamique, 40 jr, mortalité, 0.37 mg/l

# **Reste**

## Toxicité aiguë pour les poissons.

Aucune donnée trouvée.

# Persistance et dégradabilité

# **Pyroxsulam**

**Biodégradabilité:** En se basant sur les normes rigoureuses des tests de l'OCDE, on ne peut considérer ce produit comme étant facilement biodégradable; cependant, ces résultats n'indiquent pas nécessairement que le produit ne soit pas biodégradable dans des conditions

environnementales.

Intervalle de temps de 10 jours : Echec

**Biodégradation:** 20 - 30 % **Durée d'exposition:** 28 jr

Méthode: OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente

# **Cloquintocet-mexyl**

Biodégradabilité: Aucune donnée trouvée.

# Solvent naphtha (petroleum), heavy aromatic

**Biodégradabilité:** Pour un ou des produits semblables: Une biodégradation peut se produire dans des conditions aérobies (en présence d'oxygène). En se basant sur les normes rigoureuses des tests de l'OCDE, on ne peut considérer ce produit comme étant facilement biodégradable; cependant, ces résultats n'indiquent pas nécessairement que le produit ne soit pas biodégradable dans des conditions environnementales.

**Biodégradation:** 58.6 % **Durée d'exposition:** 28 jr

Méthode: OCDE ligne directrice 301F

# acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium

Biodégradabilité: Intervalle de temps de 10 jours : Echec

**Biodégradation:** 2.9 % **Durée d'exposition:** 28 jr

Méthode: OECD Ligne directrice 301E ou Equivalente

# **Naphthalene**

**Biodégradabilité:** Dans des conditions aérobies statiques de laboratoire, la biodégradation est élevée (DBO20 ou DBO28/demande théorique en oxygène >40 %).

Demande théorique en oxygène: 3.00 mg/mg

## Demande biologique en oxygène (DBO)

| Durée<br>d'incubation | DOB      |
|-----------------------|----------|
| 5 jr                  | 57.000 % |
| 10 jr                 | 71.000 % |
| 20 jr                 | 71.000 % |

**Photodégradation** 

**Type de Test:** Demi-vie (photolyse indirecte)

Sensibilisant: Radicaux OH Demi-vie atmosphérique: 5.9 h

Méthode: Estimation

#### Reste

Biodégradabilité: Aucune donnée trouvée.

## Potentiel de bioaccumulation

#### **Pyroxsulam**

**Bioaccumulation:** Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): -1.01 Mesuré

## Cloquintocet-mexyl

**Bioaccumulation:** Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): 5.3 Estimation

Facteur de bioconcentration (FBC): 122 - 621 Poisson

# Solvent naphtha (petroleum), heavy aromatic

**Bioaccumulation:** Pour un ou des produits semblables: Potentiel élevé de bioconcentration (FBC > 3000 ou Log Pow entre 5 et 7).

# acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium

**Bioaccumulation:** Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): 4.6 OECD Ligne directrice 107 ou Equivalente

## **Naphthalene**

**Bioaccumulation:** Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): 3.4 OCDE ligne directrice 107 Facteur de bioconcentration (FBC): 40 - 300 Poisson 28 jr Mesuré

#### Reste

Bioaccumulation: Aucune donnée trouvée.

#### Mobilité dans le sol

## **Pyroxsulam**

Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

Coefficient de partage (Koc): <= 42 Estimation

## Cloquintocet-mexyl

Devrait être relativement immobile dans la terre (Koc > 5000).

Coefficient de partage (Koc): 38070 Estimation

#### Solvent naphtha (petroleum), heavy aromatic

Pas de données disponibles.

# acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium

Aucune donnée trouvée.

#### Naphthalene

Le potentiel de mobilité dans le sol est faible (Koc entre 500 et 2 000).

Coefficient de partage (Koc): 664

## Reste

Aucune donnée trouvée.

# 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Méthodes d'élimination:** En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les conteneurs conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur. Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

# 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**TDG** 

Nom d'expédition des ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

Nations unies N.O.S.(PYROXSULAME, naphtalène)

Numéro ONU UN 3082

Classe 9
Groupe d'emballage III

Polluant marin PYROXSULAME, naphtalène

Réglementation pour le transport par mer (IMO/IMDG)

Nom d'expédition des ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

Nations unies N.O.S.(PYROXSULAME, naphtalène)

Numéro ONU UN 3082

Classe 9
Groupe d'emballage III

Polluant marin PYROXSULAME, naphtalène

Transport en vrac selon Consult IMO regulations before transporting ocean bulk

l'annexe I ou II de

MARPOL 73/78 et le code

**IBC ou IGC** 

Réglementation pour le transport aérien (IATA/ OACI)

**Nom d'expédition des** Environmentally hazardous substance, liquid,

**Nations unies** n.o.s.(PYROXSULAME, naphtalène)

Numéro ONU UN 3082

Classe 9
Groupe d'emballage III

## Information supplémentaire:

Polluants marins désignés sous les numéros ONU 3077 et 3082, en emballages individuels ou groupés, contenant une quantité nette par emballage individuel ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides, ou ayant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kg ou moins pour les solides. Peuvent être transportés en tant que marchandises non dangereuses conformément à la section 2.10.2.7 du code IMDG, à la disposition spéciale A197 de l'AITA et à la disposition spéciale 375 de l'ADR/RID.

NON RÉGLEMENTÉ PAR L'EXEMPTION AU RÈGLEMENT SUR LE TDG 1.45.1 POUR LES TANSPORTS ROUTIERS OU FERROVIAIRES

Ces renseignements n'ont pas pour but de vous faire part de toutes les réglementations spécifiques ou des exigences/informations opérationnelles concernant ce produit. Les classifications du transport peuvent varier en fonction du volume du conteneur et peuvent être influencées par des variations de réglementations d'une région ou d'un pays. Des informations additionnelles sur le système de transport peuvent être obtenues via des représentants autorisés ou le service clientèle. Il incombe à l'organisme chargé du transport de suivre toutes les lois applicables, les régles et réglementations relatives au transport de ce produit.

Date de création: 12/21/2020

# 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

# Code national de prévention des incendies du Canada

Sans objet

# Liste canadienne intérieure des substances (DSL)

Ce produit contient de/s produit/s chimique/s qui sont exempts de la LIS en vertu de la LCPE. El est considéré comme un pesticide faisant l'objet de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA).

# Loi sur les produits antiparasitaires

Numéro d'homologation de la Loi sur les produits antiparasitaires (PCPA): 28887

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué (ou réglementé) par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujetti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire :

Éléments d'étiquette de communication des risques de l'ARLA:

Lire l'étiquette et le livret avant l'utilisation garder hors de la portée des enfants

ADVERTISSEMENT POISON

IRRITE LES YEUX ET LA PEAU

SENSIBILISANT DE LA PEAU POTENTIEL

Allergènes contenus dans le produit antiparasitaire: Avertissement, contient l'allergène soya.

Ce produit est toxique pour:

Organismes aquatiques

Plantes terrestres non ciblées

# 16. AUTRES INFORMATIONS

# Système d'évaluation des dangers NFPA

| Santé | Inflammabilité | Instabilité |
|-------|----------------|-------------|
| 2     | 1              | 1           |

## Révision

Numéro d'identification: 293019 / Date de création: 12/21/2020 / Version: 3.0

Code DAS: GF-2541

Dans ce document, les révisions les plus récentes sont marquées d'une double barre dans la marge de gauche.

# Légende

| USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)                         |
|--|
| Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)   |
| Canada. LEP Colombie Britannique   |
| Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: |
| Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air                   |
| Corteva Occupational Exposure Limit  |
| Dow IHG  |
| Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes                            |
| Valeur limite de moyenne d'exposition  |
| Valeur d'exposition de courte durée  |
| Valeur d'exposition moyenne pondérée   |
|  |

# Texte complet pour autres abréviations

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux: bw - Poids corporel: CERCLA - Réponse environnementale complète, rémunération et Loi sur la responsabilité; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DOT - Ministère des Transports; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; EHS - Substances extrêmement dangereuses; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; HMIS - Système d'identification des matières dangereuses; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 -Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC -Inventaire des substances chimiques existantes en Chine: IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; MSHA - Administration de la sécurité et de la santé dans les mines; n.o.s. - Non spécifié; NFPA - Association National pour la protection contre le feu; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande: OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS -Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structureactivité (quantitative): RCRA - Loi sur la conservation et la remise en état des ressources: REACH -Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RQ - Quantité à déclarer; SADT -Température de décomposition auto-accélérée; SARA - Loi des États-Unis portant sur la modification et la ré-autorisation du super fonds; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

#### Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Règlementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY recommande vivement à chacun de ses clients ou destinataires de cette fiche signalétique de la lire attentivement et de consulter, si nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de prendre connaissance de l'information contenue dans cette fiche et de tous les dangers associés à ce produit, et de bien les comprendre. L'information donnée est fournie de bonne foi et nous croyons qu'elle est exacte à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-haut. Cependant,

aucune garantie n'est offerte, qu'elle soit explicite ou implicite. Les prescriptions réglementaires sont susceptibles d'être modifiées et peuvent différer selon l'endroit. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur. Les informations présentées ici concernent uniquement le produit tel qu'il est expédié. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, c'est le devoir de l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation sûre de ce produit. En raison de la prolifération de sources d'information telles que des fiches signalétiques propres à un fabricant, nous ne sommes pas responsable et ne pouvons être tenus pour responsable des fiches obtenues de sources extérieures à notre entreprise. Si vous avez en votre possession une telle fiche, ou si vous craignez que votre fiche soit périmée, veuillez nous contacter afin d'obtenir la version la plus récente. CA

Date de création: 12/21/2020



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY** 

Nom du produit: Water Conditioner Date de création: 03/02/2021

CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenant du produit.

# 1. IDENTIFICATION

Nom du produit: Water Conditioner

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisations identifiées: Solvant.

**IDENTIFICATION DE LA SOCIETE** 

CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY #2450, 215 - 2ND STREET S.W. CALGARY AB, T2P 1M4 CANADA

Information aux clients : 800-667-3852

Adresse e-mail : solutions@corteva.com

NUMERO D'APPEL D'URGENCE

# 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

# Classification dangereuse

Ce produit est dangereux selon les critères du Règlement sur les produits dangereux (HPR) comme implémenté sous le système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (WHMIS 2015).

Toxicité aiguë - Catégorie 4 - Inhalation

Corrosion cutanée - Catégorie 1B

Lésions oculaires graves - Catégorie 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique - Catégorie 3

# Éléments d'étiquetage Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement: DANGER!

# **Dangers**

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Nocif par inhalation.

Peut irriter les voies respiratoires.

# Conseils de prudence

## Prévention

Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

Se laver la peau soigneusement après manipulation.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Date de création: 03/02/2021

#### Intervention

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

# **ENTREPOSAGE**

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef.

#### Elimination

Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

# **Autres dangers**

Donnée non disponible

# 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

| Ce produit est un mélange.  Composant        | Numéro de<br>registre CAS | Concentration      |
|--|---------------------------|--------------------|
| Ammoniaque, solution aqueuse                 | 1336-21-6                 | >= 3.0 - < 10.0 %  |
| Ethylènediaminetétraacétate de tétraammonium | 22473-78-5                | >= 20.0 - < 25.0 % |
| Eau  | 7732-18-5                 | >= 60.0 - < 70.0 % |

# 4. PREMIERS SECOURS

# Description des premiers secours Conseils généraux:

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.

**Inhalation:** Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler un Centre d'Urgence ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle; si le bouche à bouche est pratiqué, utiliser une protection (par exemple un masque de poche, etc.). Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour plus de conseils sur le traitement. Si la respiration est difficile, une personne qualifiée doit administrer de l'oxygène.

**Contact avec la peau:** Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de l'eau courante pendant 15 à 20 minutes. Appeler le Centre Antipoison ou un médecin pour avis sur le traitement. Une douche de sécurité d'urgence adéquate doit être disponible immédiatement.

**Contact avec les yeux:** Laver immédiatement et sans arrêt à l'eau courante pendant au moins 30 minutes. Après 5 minutes de rinçage, enlever les verres de contact et continuer de laver. Consulter un médecin rapidement, de préférence un ophtalmologiste. Un lave-oeil d'urgence adéquat doit être disponible immédiatement.

**Ingestion:** Appeler immédiatement le Centre Antipoison ou un médecin pour avis sur le traitement. Si la personne peut avaler, lui donner à boire un verre d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir sauf si le Centre Antipoison ou le médecin le demande. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

# Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Outre les informations figurant sous Description des premiers secours (ci-dessus) et les Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires (ci-dessous), les autres symptômes et effets sont décrits à la section 11: Informations toxicologiques.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Avis aux médecins: Une exposition excessive répétée peut aggraver une maladie pulmonaire préexistantes. Maintenir un degré adéquat de ventilation et d'oxygénation du patient. Peut provoquer des symptômes semblables à ceux de l'asthme (affection respiratoire réactionnelle). Bronchodilatateurs, expectorants, antitussifs et corticostéroïdes peuvent aider. Les brûlures chimiques aux yeux peuvent nécessiter une irrigation plus longue. Obtenir rapidement une consultation, préférablement auprès d'un ophtalmologiste. En raison des propriétés irritantes, l'ingestion peut entraîner des brûlures ou des ulcères à la bouche, à l'estomac et au tractus gastro-intestinal, suivis d'une sténose. L'aspiration des vomissures peut provoquer des lésions pulmonaires. Si on pratique un lavage, il faudrait le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. En présence d'une brûlure, après la décontamination, traiter comme toute brûlure thermique. Aucun antidote spécifique. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

# 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Moyens d'extinction appropriés:** Ce produit ne brûle pas. Lorsqu'il est exposé au feu provenant d'une autre source, utiliser un agent extincteur adéquat pour ce type de feu.

Moyens d'extinction inappropriés: Donnée non disponible

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Produits de combustion dangereux:** En cas d'incendie, ce produit peut se décomposer. Se référer à la Section 10 - Décomposition thermique.

Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion: Ce produit ne brûle pas.

# Conseils aux pompiers

**Techniques de lutte contre l'incendie:** Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire tout accès non indispensable. Ce produit ne brûle pas. Combattre l'incendie pour les autres produits qui brûlent. Si possible, contenir les eaux d'incendie. Sinon, elles peuvent provoquer des dommages à l'environnement. Consulter les sections 6 «Mesures à prendre en cas de rejet accidentel» et 12 «Informations écologiques» de cette fiche signalétique.

Équipements de protection particuliers des pompiers: Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies (comprenant casque, manteau, pantalon, bottes et gants de pompier). Si l'équipement de protection n'est pas disponible ou non utilisé, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à distance sécuritaire.

# 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Évacuer la zone. Seul le personnel formé et correctement protégé peut participer aux opérations de nettoyage. Rester en amont du vent par rapport au déversement. Aérer la zone de la fuite ou du déversement. Pour des mesures de précautions additionnelles, consulter la section 7 «Manipulation». Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

**Précautions pour la protection de l'environnement:** Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques». Les déversements ou les rejets dans les cours d'eau naturels devraient tuer les organismes aquatiques.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Si possible, contenir le produit déversé. Petits déversements: Absorber avec des matières telles que: Argile. Terre. Sable. Balayer le tout. Recueillir dans des contenants appropriés et bien étiquetés. Gros déversements: Contactez l'entreprise pour une assistance nettoyage. Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

# 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:** Tenir hors de portée des enfants. Ne pas laisser pénétrer dans les yeux ou gicler sur la peau, sur les vêtements Ne pas avaler. Eviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Laver soigneusement après manipulation. Conserver le récipient bien fermé. Utiliser avec une ventilation suffisante. Voir la Section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle»

Conditions de stockage sures: Stocker dans un endroit sec. Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients hermétiquement fermés en cas de non utilisation. Ne pas entreposer près de la nourriture, de produits alimentaires, de médicaments ou des approvisionnements d'eau potable. Ne pas entreposer dans ce qui suit: Aluminium.

# 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

## Paramètres de contrôle

Si des limites d'exposition existent, elles sont indiquées ci-dessous. Si aucune limite d'exposition n'est affichée, alors, aucunevaleur n'est applicable.

Consulter les autorités locales quant aux limites d'exposition recommandées.

| Composant            | Réglementation | Type de liste | Valeur/Notation    |
|----------------------|----------------|---------------|--------------------|
| Ammoniaque, solution | ACGIH          | TWA           | 25 ppm, Ammoniaque |
| aqueuse              |                |               |                    |
|                      | ACGIH          | STEL          | 35 ppm, Ammoniaque |
|                      | Dow IHG        | TWA           | 10 ppm, Pour       |
|                      |                |               | l'ammoniac anhydre |
|                      | CA AB OEL      | TWA           | 17 mg/m3 25 ppm    |
|                      | CA AB OEL      | STEL          | 24 mg/m3 35 ppm    |
|                      | CA BC OEL      | TWA           | 25 ppm             |
|                      | CA BC OEL      | STEL          | 35 ppm             |
|                      | CA QC OEL      | VEMP          | 17 mg/m3 25 ppm    |
|                      | CA QC OEL      | VECD          | 24 mg/m3 35 ppm    |

LES RECOMMANDATIONS DE CETTE SECTION S'ADRESSENT AUX EMPLOYÉS DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION ET DU CONDITIONNEMENT. POUR LES ÉQUIPEMENTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION PERSONNELLE ADAPTÉS, LES APPLICATEURS ET LES MANUTENTIONAIRES DOIVENT LIRE L'ÉTIQUETTE.

# Contrôles de l'exposition

**Mesures techniques:** Utiliser des mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeurs limites d'exposition, ni de guides applicables, utiliser une ventilation adéquate. Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

# Mesures de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage:** Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques. Si l'exposition occasionne une sensation d'inconfort aux yeux, utiliser un appareil de protection respiratoire à masque complet.

## Protection de la peau

Protection des mains: Porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Polyéthylène chloré. Caoutchouc naturel ("latex"). Néoprène. Polyéthylène. Ethylvinylalcool laminé ("EVAL"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Caoutchouc styrène/butadiène. Viton. Butyl caoutchouc. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

**Autre protection:** Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.

**Protection respiratoire:** Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeurs limites d'exposition, ni de guides applicables, utiliser un appareil de protection respiratoire homologué. Le choix d'un appareil respiratoire filtrant ou d'un appareil à adduction d'air à pression positive dépend de l'opération à effectuer et de la concentration possible du produit dans l'atmosphère. Pour les situations d'urgence, utiliser un appareil respiratoire autonome à pression positive approuvé. Dans les endroits clos ou mal ventilés, porter un appareil respiratoire autonome, ou un appareil à adduction d'air avec une source d'oxygène autonome auxiliaire; ces appareils doivent être homologués. Les types d'appareils respiratoires filtrants qui suivent devraient être efficaces: Filtre cartouche contre l'ammoniac avec pré-filtre contre les particules.

## Date de création: 03/02/2021

# 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Aspect** 

Etat physiqueLiquideCouleurIncoloreOdeurÂcre

**Seuil olfactif** Aucune donnée d'essais disponible **pH** Aucune donnée d'essais disponible

Point/intervalle de fusion -9.4 °C Approximativement Point de congélation Donnée non disponible

Point d'ébullition (760 mmHg) 71.1 °C

Point d'éclair coupelle fermée Sans objet

Taux d'évaporation (acétate de

butyle = 1)

Aucune donnée d'essais disponible

Inflammabilité (solide, gaz) Données non disponibles

Limite d'explosivité, inférieure Aucune donnée d'essais disponible Limite d'explosivité, supérieure Aucune donnée d'essais disponible

Tension de vapeur 130 mmHg à 26.6 °C

Densité de vapeur relative (air =

1)

0.60 à 0 °C

Densité relative (eau = 1) 0.961 Hydrosolubilité Complète

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammabilité

Aucune donnée d'essais disponible

**Température de décomposition** Aucune donnée d'essais disponible **Viscosité dynamique** Aucune donnée d'essais disponible

Viscosité cinématiqueDonnée non disponiblePropriétés explosivesDonnée non disponiblePropriétés comburantesDonnée non disponiblePoids moléculaireDonnée non disponible

N.B.: Les données physiques présentées ci-dessus sont des valeurs typiques et ne doivent pas être interprétées comme des spécifications.

# 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité: Donnée non disponible

Stabilité chimique: Thermiquement stable aux températures et aux pressions recommandées.

Possibilité de réactions dangereuses: Polymérisation ne se produira pas.

**Conditions à éviter:** À des températures élevées, certains composants de ce produit peuvent se décomposer. Éviter la lumière directe du soleil.

métaux tels que: Aluminium.

Matières incompatibles: Éviter tous contacts avec ce qui suit: Halogènes. Nitrométhane. Acides forts. Oxydants forts. Corrosif pour certains métaux. De l'hydrogène inflammable peut être produit au contact de

Date de création: 03/02/2021

Produits de décomposition dangereux: Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'v limiter: Ammoniac. Des gaz toxiques sont libérés durant la décomposition.

# 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

S'il y a des informations toxicologiques disponibles, elles apparaitront dans cette section.

# Toxicité aiguë

# Toxicité aiguë par voie orale

Faible toxicité par ingestion. L'ingestion peut entraîner une irritation ou des brûlures à la bouche, à la gorge et aux voies gastro-intestinales.

Comme produit. La DL50 pour une dose unique par voie orale n'a pas été établie.

Basé sur l'information pour le composant (s):

DL50, Rat, 3,500 mg/kg Estimation

# Toxicité aiguë par voie cutanée

Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.

Comme produit. La DL50 par voie cutanée n'a pas été établie.

Basé sur l'information pour le composant (s):

DL50, > 2,000 mg/kg Estimation

# Toxicité aiguë par inhalation

Une exposition excessive et prolongée aux brouillards peut provoquer des effets nocifs graves, et même la mort. Il est possible d'atteindre des concentrations de vapeurs qui, en une seule exposition, pourraient être dangereuses. Une exposition excessive peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge) et aux poumons. Une exposition excessive peut provoquer des lésions pulmonaires.

Comme produit. La CL50 n'a pas été déterminée.

Basé sur l'information pour le composant (s): Estimation

CL50, Rat, 4 h, poussières/brouillard, 4 mg/l

## Corrosion cutanée/irritation cutanée

Un bref contact peut provoquer des brûlures cutanées. Les symptômes comprennent de la douleur, une vive rougeur locale et des lésions aux tissus.

# Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Peut provoquer une grave irritation accompagnée de lésions cornéennes qui peuvent entraîner une détérioration permanente de la vue, même la cécité. Possibilité de brûlures chimiques. Les vapeurs peuvent provoquer une irritation aux yeux se traduisant par un léger malaise et une rougeur.

# Sensibilisation

Aucune donnée trouvée.

Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

# Toxicité systémique pour certains organes cibles (Exposition unique)

Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déterminer la toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

Date de création: 03/02/2021

# Toxicité pour certains organes cibles (Expositions répétées)

Basé sur l'information pour le composant (s):

D'après les données disponibles, des expositionsrépétées ne devraient pas provoquer d'autres effets nocifs importants.

# Cancérogénicité

Basé sur l'information pour le composant (s): N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

# Tératogénicité

Basé sur l'information pour le composant (s): Pour un ou des produits semblables: L'EDTA et ses sels disodiques ont causé des malformations congénitales chez les animaux de laboratoire mais seulement à des doses exagérées qui ont été toxiques pour les mères. Ces effets sont probablement reliés à la carence en zinc attribuable à la chélation.

# Toxicité pour la reproduction

Pour les composants testés: Des données limitées sur des animaux de laboratoire semblent indiquer que cette substance ne porte pas atteinte à la reproduction.

# Mutagénicité

Pour les composants testés: D'après la plupart des données, l'EDTA et ses sels ne sont pas mutagènes. Les effets minimes rapportés sont probablement dus aux déficiences en métaux traces, résultant de la chélation par l'EDTA.

#### Danger par aspiration

Dans les cas d'ingestion ou de vomissements, ce produit peut être aspiré dans les poumons et provoquer des lésions aux tissus ou aux poumons.

# 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

S'il y a des informations ecotoxicologiques disponibles, elles apparaitront dans cette section.

# **Toxicité**

## Ammoniaque, solution aqueuse

# Toxicité aiguë pour les poissons.

Sur le plan aigü, le produit est hautement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 0,1 et 1 mg/L chez les espèces testées les plus sensibles.

Peut faire monter le pH des systèmes aquatiques à plus de 10, ce qui risque d'être toxique pour les organismes aquatiques.

CL50, Lepomis macrochirus (Crapet arlequin), 96 h, 0.87 mg/l

CL50, Pimephales promelas (Vairon à grosse tête), 96 h, 1.2 mg/l

# Ethylènediaminetétraacétate de tétraammonium

## Toxicité aiguë pour les poissons.

Sur le plan aigü, le produit est pratiquement non toxique pour les poissons (CL50 > 100 mg/L). CL50, Lepomis macrochirus (Crapet arlequin), Statique, 96 h, 705 mg/l, Autres lignes directrices

# Persistance et dégradabilité

# Ammoniaque, solution aqueuse

**Biodégradabilité:** Une biodégradation peut se produire dans des conditions aérobies (en présence d'oxygène). Le taux de biodégradation dans le sol et/ou dans l'eau peut augmenter avec l'accoutumance.

Date de création: 03/02/2021

Demande théorique en oxygène: 0.76 mg/mg

# Ethylènediaminetétraacétate de tétraammonium

**Biodégradabilité:** Pour cette famille de produits: Dans des conditions aérobies de laboratoire, la biodégradation est inférieure aux limites détectables (DBO20 ou DBO28/demande théorique en oxygène < 2,5 %).

#### Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation: Pas de données disponibles.

Mobilité dans le sol

# Ammoniaque, solution aqueuse

Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

# Ethylènediaminetétraacétate de tétraammonium

Aucune donnée trouvée.

# 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Méthodes d'élimination:** En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les conteneurs conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur. Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

# 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**TDG** 

Non reglementé pour le transport

# Réglementation pour le transport par mer (IMO/IMDG)

Not regulated for transport
Consult IMO regulations before transporting ocean bulk

Transport en vrac selon l'annexe I ou II de MARPOL 73/78 et le code IBC ou IGC

# Réglementation pour le transport aérien (IATA/ OACI)

Not regulated for transport

Ces renseignements n'ont pas pour but de vous faire part de toutes les réglementations spécifiques ou des exigences/informations opérationnelles concernant ce produit. Les classifications du transport peuvent varier en fonction du volume du conteneur et peuvent être influencées par des variations de réglementations d'une région ou d'un pays. Des informations additionnelles sur le système de transport peuvent être obtenues via des représentants autorisés ou le service clientèle. Il incombe à l'organisme chargé du transport de suivre toutes les lois applicables, les règles et réglementations relatives au transport de ce produit.

# 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

# Code national de prévention des incendies du Canada

Sans objet

# Liste canadienne intérieure des substances (DSL)

Toutes les substances continues dans ce produit figurent sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada ou elles en sont exemptées.

# 16. AUTRES INFORMATIONS

# Système d'évaluation des dangers

## **NFPA**

| Santé | Inflammabilité | Instabilité |
|-------|----------------|-------------|
| 3     | 0              | 0           |

# Révision

Numéro d'identification: 11014100 / Date de création: 03/02/2021 / Version: 5.0

Dans ce document, les révisions les plus récentes sont marquées d'une double barre dans la marge de gauche.

#### Légende

| Legenae   |  |
|-----------|--|
| ACGIH     | USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)                         |
| CA AB OEL | Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)   |
| CA BC OEL | Canada. LEP Colombie Britannique   |
| CA QC OEL | Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: |
|           | Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air                   |
| Dow IHG   | Dow IHG  |
| STEL      | Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes                            |
| TWA       | Moyenne pondérée dans le temps de 8 h  |
| VECD      | Valeur d'exposition de courte durée  |
| VEMP      | Valeur d'exposition moyenne pondérée   |

# Texte complet pour autres abréviations

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CERCLA - Réponse environnementale complète, rémunération et Loi sur la responsabilité; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DOT - Ministère des Transports; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; EHS - Substances extrêmement dangereuses; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de

laboratoire; HMIS - Système d'identification des matières dangereuses; IARC - Centre international de recherche sur le cancer: IATA - Association du transport aérien international: IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 -Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC -Inventaire des substances chimiques existantes en Chine: IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international: IMO - Organisation maritime internationale: ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; MSHA - Administration de la sécurité et de la santé dans les mines; n.o.s. - Non spécifié; NFPA - Association National pour la protection contre le feu; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande: OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement: OPPTS -Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structureactivité (quantitative); RCRA - Loi sur la conservation et la remise en état des ressources; REACH -Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RQ - Quantité à déclarer; SADT -Température de décomposition auto-accélérée; SARA - Loi des États-Unis portant sur la modification et la ré-autorisation du super fonds; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises

#### Sources et références des informations

dangereuses: vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Cette FDS est préparée par les Services de Règlementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY recommande vivement à chacun de ses clients ou destinataires de cette fiche signalétique de la lire attentivement et de consulter, si nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de prendre connaissance de l'information contenue dans cette fiche et de tous les dangers associés à ce produit, et de bien les comprendre. L'information donnée est fournie de bonne foi et nous croyons qu'elle est exacte à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-haut. Cependant, aucune garantie n'est offerte, qu'elle soit explicite ou implicite. Les prescriptions réglementaires sont susceptibles d'être modifiées et peuvent différer selon l'endroit. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur. Les informations présentées ici concernent uniquement le produit tel qu'il est expédié. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, c'est le devoir de l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation sûre de ce produit. En raison de la prolifération de sources d'information telles que des fiches signalétiques propres à un fabricant, nous ne sommes pas responsable et ne pouvons être tenus pour responsable des fiches obtenues de sources extérieures à notre entreprise. Si vous avez en votre possession une telle fiche, ou si vous craignez que votre fiche soit périmée, veuillez nous contacter afin d'obtenir la version la plus récente. CA

Date de création: 03/02/2021